

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**CERTIFICATION BIOLOGIQUE ET FAIR TRADE**

|  |  |
| --- | --- |
| **POSITION** | **Firme de prestation de services pour un accompagnement technique en certification biologique et fair trade au profit de six Coopératives du vétiver** |
| **PERIODE DE PERFORMANCE** | **Janvier 2023 à avril 2023** |
| **TYPE DE CONTRAT** | **Contrat de service** |
| **LIEU D’AFFECTATION** | **Département du Sud, Haiti** |

**I. CONTEXTE ET OBJECTIF**

Heifer International est une organisation internationale non gouvernementale, à but non lucratif, qui travaille en Haïti dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage depuis plus de vingt (20) ans. À travers ses différents projets, elle vise à assurer une meilleure condition de vie des familles haïtiennes. La mission de Heifer International est de combattre la pauvreté et la faim par le biais du développement communautaire durable. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vetiver Forward dans le Sud d'Haïti, dont l'objectif est d'améliorer la chaîne de valeur Vétiver en renforçant les capacités de six Coopératives de vétiver qui se regroupant en une fédération dénommée « Union des Coopératives Agricoles du SUD / UCAS », notamment COPVIAPS, COPVEPA, COPVET, COPVES, COPLAVEM et COPVECA évoluant dans les communes de Port-Salut, Cayes et Cavaillon, Heifer international Haïti souhaite recruter une firme de prestation de services expérimentée capable de fournir un appui technique en matière de **certification biologique et fair trade** en accompagnant les six Coopératives de vétiver possédant environ 865 producteurs membres dans leur démarche visant à obtenir la **certification biologique et fair trade**, notamment auprès de ECOCERT en France et de FLOCERT en Allemagne au cours du premier quadrimestre de l’année 2023.

**II. PRINCIPALES TÂ****CHES**

Les principales tâches qui seront exécutées par la firme qui sera recrutée pour fournir un accompagnement techniquement en **certification biologique et fair trade** aux six Coopératives susmentionnées sont clairement définies dans les lignes ci-dessous :

**CERTIFICATION BIOLOGIQUE**

* Sensibilisation et mobilisation des producteurs des six Coopératives de vétiver sur la **certification biologique** ;
* Évaluation des parcelles de vétiver des producteurs intéressés à la **certification biologique** qui ont été déjà géoréférencées et réalisation d’un croquis pour chaque parcelle ;
* Sélection et enregistrement des producteurs de vétiver biologique au programme de certification biologique ;
* Préparation du contrat d’engagement des producteurs de vétiver biologique ;
* Signature du contrat d’engagement par chaque producteur avec la Coopérative dont il est membre ;
* Élaboration du module de formation sur les règlements internes biologiques (RIB) ;
* Formation des producteurs de vétiver biologique sur les règlements internes biologiques ;
* Élaboration du module de formation sur le Système de Contrôle Interne (SCI) ;
* Formation des Responsables des six Coopératives sur le Système de Contrôle Interne (SCI) ;
* Élaboration du module de formation sur le Contrôle de Qualité (CQ) ;
* Formation des Responsables des six Coopératives sur le Contrôle de Qualité (CQ) ;
* Élaboration du module de formation sur les principes de contrôle des fermes biologiques (PCFB) ;
* Formation des contrôleurs internes sur les principes de contrôle des fermes biologiques (PCFB) ;
* Réalisation du contrôle interne biologique au niveau des parcelles de vétiver par les contrôleurs internes ;
* Saisie les données au niveau des formulaires de contrôle interne biologique des parcelles de vétiver biologique réalisé par les contrôleurs internes ;
* Organisation du Système de Contrôle Interne (SCI) ;
* Cartographie des différents sites du programme de certification biologique et des parcelles de vétiver biologique ;
* Élaboration du Manuel du Système de Contrôle Interne (MSCI) ;
* Élaboration du Manuel de Qualité (MQ) ;
* Demande auprès du MARNDR du document titré : « Attestation d’utilisation tierce » autorisant l’audit externe ;
* Préparation et mise en place des affichages dans les différents points de contrôle de vétiver biologique ;
* Réalisation de l’audit interne précédant l’audit externe ;
* Mobilisation des producteurs de vétiver biologique pour l’audit externe ;
* Accompagnent de l’Auditeur /trice pendant l’audit externe ;
* Suivi auprès de ECOCERT après la réalisation de l’audit externe.

**CERTIFICATION FAIR TRADE**

1. Formation des producteurs et des employés des six coopératives de vétiver sur les normes et standards du commerce équitable ;
2. Formation des dirigeants des six coopératives de vétiver sur le renforcement des capacités ;
3. Réalisation d’un audit interne au niveau des six coopératives de vétiver qui sera axé sur les points suivants :
4. La vérification de la liste des membres actifs des six coopératives ;
5. La vérification des documents légaux des coopératives notamment : certificat de l’autorisation de fonctionnement délivré par le CNC, statuts, règlements internes, acte constitutif, procès-verbal ;
6. La vérification des modules de formation développés sur les normes et standards du commerce équitable et le renforcement des capacités ;
7. La vérification des listes de présence des membres ayant pris part aux séances de formation organisées sur les normes et les standards du commerce équitable et le renforcement des capacités des coopératives ;
8. La vérification des rapports des séances de formation réalisées, notamment sur les normes et standards du commerce équitable et le renforcement des capacités des coopératives ;
9. La vérification des factures d’achat et de vente et les livres comptables ;
10. La vérification de tous les procès-verbaux des réunions organisées par les coopératives de vétiver.
11. La vérification des documents de projets de développement communautaire des coopératives.
* Accompagnent l’Auditeur de FLOCERT pendant l’audit externe ;
* Faire le suivi auprès de FLOCERT après l’audit externe.

**III. LIVRABLES**

Les principaux livrables qui devront être soumis pour les six Coopératives de vétiver par la firme à Heifer International pour la **certification biologique et fair trade** sont notamment :

**CERTIFICATION BIOLOGIQUE**

1. La liste des producteurs de vétiver biologique sensibilisés et mobilisés sur la **certification biologique** ;
2. La liste des parcelles de vétiver géo référencées / évaluées avec leurs croquis ;
3. La base de données des producteurs de vétiver enregistrés au programme de **certification biologique** ;
4. Les contrats d’engagement des producteurs de vétiver préparés et signés ;
5. Le module de formation élaboré sur les règlements internes biologiques (RIB) ;
6. Le rapport de la formation ainsi que la liste des producteurs de vétiver formés sur les règlements internes biologiques (RIB) ;
7. Le module de formation élaboré sur le Système de Contrôle Interne (SCI);
8. Le rapport de la formation ainsi que la liste des Responsables des six Coopératives formés sur le Système de Contrôle Interne (SCI);
9. Le module de formation élaboré sur le Contrôle de Qualité (CQ);
10. Le rapport de la formation ainsi que la liste des Responsables des six Coopératives formés sur le Contrôle de Qualité (CQ);
11. Le module de formation élaboré sur le contrôle interne biologique (CIB) ;
12. Le rapport de la formation ainsi que la liste des contrôleurs internes formés sur le contrôle interne biologique (CIB) ;
13. Les fiches de contrôle interne des parcelles de vétiver biologique réalisé par les contrôleurs internes ;
14. Le Système de Contrôle Interne (SCI) établi et organisé ;
15. La cartographie des différents sites du programme de certification biologique et des parcelles de vétiver biologique ;
16. Le Manuel du Système de Contrôle Interne (MSCI);
17. Le Manuel de Qualité (MCQ) ;
18. Le document titré : « Attestation d’utilisation tierce » autorisant l’audit externe délivré par MARNDR ;
19. Les affichages pour les différents points de contrôle de vétiver biologique ;
20. Le rapport de l’audit interne réalisé précédant l’audit externe.

**CERTIFICATION FAIR TRADE**

1. Les modules de formation élaborés sur les normes et standards du commerce équitable et le renforcement des capacités ;
2. Le rapport de formation des producteurs et des employés des six coopératives de vétiver formés sur les normes et standards du commerce équitable ainsi que la liste de présence  ;
3. Le rapport de formation des dirigeants des six coopératives de vétiver sur le renforcement des capacités ainsi que la liste de présence ;
4. Le rapport de l’audit interne réalisé au niveau des six coopératives de vétiver.

**IV. Méthodologie**

Les firmes intéressées doivent présenter la méthodologie et l’approche qu’elles utiliseront pour l’accomplissement de cette mission. Heifer International Haïti se réserve le droit de questionner et proposer des ajustements dans cette méthodologie.

 **V. COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES REQUISES**

* Connaissance approfondie en **certification biologique et fair trade**;
* Au moins 2 ans d’expériences avérées en matière de **certification biologique et fair trade** dans le secteur public ou privé en Haïti ;
* Capacité à travailler avec différentes parties prenantes dans un environnement complexe, politiquement compliqué, économiquement contesté et socialement instable ;
* Intérêt pour les entreprises sociales et compréhension approfondie des systèmes de subvention des donateurs privés, publics, multilatéraux et bilatéraux et autres mécanismes de soutien financier.
* Expériences avérées dans la fourniture de services d’accompagnement technique aux entreprises, cellules de producteurs, associations de producteurs / coopératives en matière de **certification biologique et fair trade** ;
* Excellentes capacités d'analyse et de rédaction de rapports ;
* Disponibilité pour se rendre sur les sites de terrain, et capacité à bien travailler avec (en personne et à distance) une équipe locale.

**VI. CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le recrutement se fera par une sélection basée sur la qualité/coût. Les critères de sélection définissant la qualité / coût sont les suivants :

A. La méthodologie proposée :

* Approche technique et méthodologique (cohérence et raison de l'approche) ;
* Compréhension du mandat ;
* Calendrier d'activités ;
* Livrables ;
* Adéquation de la proposition financière avec la mission ;
* Documents légaux valides au moment de la signature du contrat.

B. Les compétences de la firme pour la mission :

* Solide connaissance en **certification biologique et fair trade** ;
* Expériences spécifiques en fourniture de l’accompagnement technique en matière de **certification biologique et fair trade** aux entreprises/ coopératives en Haïti.

**VII. EXIGENCES**

Les firmes haïtiennes intéressées peuvent poser leur candidature en soumettant les documents suivants :

* Lettre d’intérêt pour le marché ;
* Documents de proposition technique et financière ;
* Calendrier d’activités ;
* Trois (3) références de clients importants ;
* Documents juridiques (certificat du Ministère du Commerce et de l’industrie et/ou patente valide, matricule fiscal à jour, quitus de la Direction Générale des Impôts à la signature du contrat).

**VIII. Supervision**

La firme qui sera recrutée travaillera sous la supervision du Directeur de programme de Heifer International Haïti.

Les questions concernant ces termes de référence peuvent être soumises au plus tard le 26 décembre 2022, avant 16h00, heure locale, à l'adresse suivante : logistique-ht@heifer.org.

Les soumissionnaires doivent envoyer leurs documents à logistique-ht@heifer.org au plus tard le 4 janvier 2023, avant 16h00, heure locale, à l'attention de Heifer Project International Haïti./ **HPI2022/500**